



Foire aux questions

Q. Est-ce que le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles s'applique à tous les types de piscines?

R. Le règlement s'applique aux piscines extérieures creusées, semi-creusées, hors terre, démontables et gonflables, ainsi qu'aux bains à remous (spas) de plus de 2000 litres. La profondeur de l'eau est de 60 cm ou plus.

Q. Est-ce qu'une haie peut servir de clôture autour d'une piscine?

R. Non, une haie ou des arbustes ne constituent pas une enceinte.

Q. Est-il nécessaire d'installer une clôture autour d'un spa?

R. Le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles ne s'applique pas aux spas de 2000 litres ou moins. Toutefois, les bains à remous et les cuves thermales (spa) de plus de 2000 litres sont considérés comme des piscines hors terre dans le cadre du règlement. Pour ce type de spa, un couvercle verrouillé peut remplacer l'obligation de clôturer un bain à remous extérieur.

Q. Ma piscine a été installée avant 2010. Est-ce que le règlement s'applique à moi?

R. Oui, vos installations doivent être conformes au plus tard le 30 septembre 2025.

Q. Quel type d'enceinte est accepté autour d'une piscine?

R. Une clôture doit avoir une hauteur minimale de 1,2 m. Elle doit empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 cm : l'espace entre le bas de la clôture et le sol, ainsi que les espaces dans la clôture doivent être de 10 cm ou moins. Évitez aussi les barres transversales du côté extérieur de la clôture ou tout élément qui pourrait en faciliter l'escalade par un enfant.



Q. Quelles sont les exigences pour une clôture en mailles de chaîne?

R. Les clôtures en mailles de chaîne doivent être lattées lorsque les mailles ont une largeur de plus de 30 mm.



Exemple de clôture en mailles de chaîne dont la largeur est de moins de 30 mm.



Exemple de clôture en mailles de chaîne lattée.

Q. Qu'est-ce qui est considéré comme une fermeture adéquate pour la porte d'une enceinte?

R. La porte d'une enceinte doit être munie d'un dispositif de sécurité passif lui permettant de se refermer et de se verrouiller automatiquement. Un loquet peut être installé :

- du côté intérieur de la clôture, dans la partie supérieure de la porte, ou
- du côté extérieur de la clôture, à une hauteur minimale de 1,5 m.



Exemple de loquet installé du côté intérieur.

Exemple de loquet installé du côté extérieur.

Q. Est-il possible d'avoir une portière double dans une enceinte?

R. Oui, une portière double est autorisée lorsque l'une des deux portes est maintenue fermée au moyen d'une tige verrouillable solidement ancrée dans le sol.



Q. Est-ce qu'il est obligatoire d'installer une clôture autour d'une piscine démontable?

R. Une piscine démontable de moins de 1,4 m de hauteur doit être entourée d'une enceinte.

Sources :

Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles – Guide d'application
https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/ministere/securete_piscines_residentielles/GUI_InspecteurPiscineResidentielle.pdf

Règlement sur le zonage de la municipalité de Bolton-Ouest
<https://bolton-ouest.ca/wp-content/uploads/2021/06/Reglement-264-2008-Zonage-Version-juin-2021.pdf>